Direction Générale de la Solidarité / Pôle de l'Action Sociale et Question n° 366 de l'Autonomie

Dispositif ASLL

REF: ASLL2015001

Signataire: MFARIA

Séance du Conseil Municipal du 17/12/2015

RAPPORTEUR: Roland CECCOTTI-RICCI

OBJET: Demande de subvention relative à la convention d'accompagnement social lié au logement pour l'année 2016.

EXPOSE:

L'A.S.L.L est un suivi social individuel et intensif prenant en compte la globalité de la situation du ménage afin de l'aider à résoudre sa problématique logement. Il s'agit d'un suivi portant sur l'accès ou le maintien dans le logement.

C'est une mesure qui relève d'un contrat entre le(s) bénéficiaire(s) et l'organisme agréé par le Département de la Seine-Saint-Denis pour effectuer la mesure d'A.S.L.L. Le contrat est élaboré entre le bénéficiaire et l'organisme. Il précise la durée du contrat, les objectifs à atteindre, les problèmes à résoudre et les modalités concrètes du suivi (fréquence et nature des entretiens).

Le travailleur social chargé de la mesure d'A.S.L.L prend le relais, durant une période limitée, du travailleur social qui suit habituellement la famille en polyvalence de secteur. Il est coordonnateur des actions menées avec la famille en s'appuyant sur l'ensemble du partenariat local en fonction des problématiques rencontrées. L'organisme s'assure que l'intervention du travailleur social s'inscrit en cohérence avec le projet travaillé en amont et qu'il prépare la possibilité d'un suivi ultérieur.

La ville s'est dotée de ce dispositif en 1998, et en 2002, le Conseil Départemental a validé un deuxième poste de travailleur social, suite notamment à la signature du premier protocole Lienneman et à l'engagement pris par la ville quant à la résorption de l'habitat indigne Une secrétaire à temps plein assure l'accueil et les tâches administratives courantes du dispositif.

Depuis la mise en place de la convention, le Conseil Départemental a agréé la ville pour la réalisation de 440 mois/mesures sur l'année à raison de 322.99 € le mois/mesure, qui correspondent à deux postes équivalents temps plein d'Assistante Sociale.

Le financement octroyé à la ville, après validation du bilan annuel d'activité, tant quantitatif que qualitatif, s'élève chaque année à 142 116 $\Bbb C$.

En 2014, le dispositif a réalisé 491 mois - mesures pour 79 ménages (112 % des objectifs). Le bilan annuel 2015 en cours de réalisation, comptabilise d'ores et déjà 542 mois/mesures pour 80 ménages.

La ville d'Aubervilliers, compte tenu du service rendu aux bénéficiaires, souhaite que ce dispositif soit reconduit en 2016.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter auprès du Département une subvention pour la réalisation des mesures d'accompagnement social lié au logement soit 440 mois/mesures par an pour la période du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016.

Le Conseil Départemental de Seine Saint Denis transmettra par la suite à la ville d'Aubervilliers le projet de convention à conclure pour 2016.

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :	
Le Conseil Municipal :49	SI

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 17 DECEMBRE 2015

Présents :..... 36

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 Décembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS:

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, Mmes MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme YONNET Evelyne, MM. LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS:

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme CHERET Magali
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
M. ROZENBERG Silvère	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme VIGEANT Claire	Représentée par :	M. LOGRE Benoît
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya

Mme LENOURY Nadia représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n° 332 Mme LENZI Ling partie à la question n°369 M. RUER Marc arrivé à partir de la question n°357

Absents: MM AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves

<u>Secrétaires de séance</u> : Mmes PEJOUX Claudine, FAGARD Alice

Direction Générale de la Solidarité / Pôle de l'Action Sociale et de l'Autonomie

Dispositif ASLL

REF: ASLL2015001

Signataire: MFARIA

OBJET : Demande de subvention relative à la convention d'accompagnement social lié au logement pour l'année 2016.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi du 31 mai 1990 modifiée, qui prévoit que le fonds de solidarité logement prend en charge des mesures d'accompagnement social individuelles ou collectives lorsqu'elles sont nécessaires à l'installation ou au maintien dans le logement des personnes bénéficiant du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées,

Considérant l'expérience de la commune qui est agréée, depuis 1998, par le Département de Seine-Saint-Denis pour réaliser des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement dans le cadre de « l'accès » et du « maintien » dans le logement,

Considérant que le bilan annuel de 2014 montre que 491 mois/mesures ont été réalisés pour 79 ménages (soit 112 % des objectifs) et que le bilan annuel 2015 cours de réalisation, comptabilise d'ores et déjà 542 mois/mesures pour 80 ménages.

Considérant que le Conseil Départemental finance chaque année ce dispositif pour un montant de 142 116 €.

A l'unanimité

DELIBERE:

AUTORISE: Le Maire à solliciter auprès du Département une subvention pour la réalisation des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement soit 440 mois/mesures par an pour la période du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016.

DIT: que la recette sera inscrite au budget de l'exercice 2016.

Reçu en préfecture le : 18/12/2015

Publié le : 18/12/2015

Certifié exécutoire le 18/12/2015

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG